

**ARRÊTÉ PORTANT SUR UNE OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU
DÉCLASSEMENT DE LA PARCELLE AV379 DANS LE CADRE DE SA VENTE AU
PROMOTEUR CAPHORN**

Le Maire de Duclair,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le Code de la Voirie Routière,
- Le Code des Relations entre le Public et l'Administration,

CONSIDÉRANT :

- la délibération n°9 du Conseil municipal en date du 13 décembre 2024 ;
- la délibération n°5 du Conseil municipal en date du 1^{er} juillet 2025 ;
- la délibération n°4 du Conseil municipal en date du 3 octobre 2025 ;
- l'arrêté du maire du 25 mars 2026 accordant le permis de construire PC 076 222 25 00013 à CAP HORN IMMOBILIER ;
- le dossier d'enquête publique constitué en vue du transfert de la parcelle AV 379 dans le domaine privé de la Commune de Duclair ;
- la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaires enquêteurs établie pour l'année 2026.

ARRÊTE :

Article 1^{er} – Une enquête publique relative au projet de déclassement de la parcelle cadastrée section AV, numéro 379 dans le cadre de sa vente auprès du promoteur CAP HORN IMMOBILIER, domicilié à Isneauville, aura lieu sur le territoire de la commune de Duclair du lundi 1^{er} juin 2026 à 9h00 jusqu'au mardi 16 juin 2026 à 12h00.

Article 2 – Madame Françoise HEUACKER demeurant à Yvetot, est désignée comme commissaire enquêtrice.

Article 3 – Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront consultables à la mairie de Duclair pendant toute la durée de l'enquête à partir du lundi 1^{er} juin 2026 à 9h00, aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci, afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser, par courrier à destination de la mairie, à l'attention de Madame la commissaire enquêtrice qui les annexera à ce dernier. Le dossier de l'enquête sera également consultable sur le site internet de la collectivité. Les observations devront être adressés au plus tard à la date de la fin de l'enquête publique, à savoir le mardi 16 juin 2026 à 12h00 (jour de clôture de l'enquête publique).

Article 4 – La commissaire enquêtrice recevra en personne à la mairie de Duclair les observations du public :

- le lundi 1^{er} juin 2026 de 9h00 à 12h00,
- le mercredi 10 juin 2026 de 13h30 à 16h30,
- le mardi 16 juin 2026 de 9h00 à 12h00.

Article 5 – A l'expiration du délai mentionné à l'article 1^{er}, le registre d'enquête publique sera clos, paraphé et signé par Madame la commissaire enquêtrice. Cette dernière, dans un délai d'un mois, transmettra le dossier et le registre d'enquête, accompagnés de son rapport et de ses conclusions motivées au maire de Duclair. Elle y joindra également un mémoire des frais qu'elle aura engagés pour cette enquête ainsi que les justificatifs s'y rapportant.

Article 6 - Au vu des éléments précités, le Conseil municipal délibérera. Cette délibération devra être motivée si le Conseil municipal passe outre les observations présentées ou les conclusions défavorables de Madame la commissaire enquêtrice, et le dossier d'enquête sera adressé à la Préfecture.

Article 7 – Le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public à la mairie de Duclair pendant un an à compter de la date à laquelle ils auront été transmis au maire de Duclair. Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront tenus à disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête soit jusqu'au 16 juin 2027.

Article 8 – Le présent arrêté sera affiché en la mairie de Duclair au plus tard 15 jours avant le début de l'enquête et durant toute sa durée.

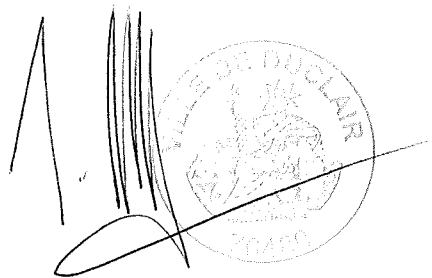
Article 9 - Conformément à l'article R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr.

Fait à Duclair, le 12 mai 2026

Le Maire,

JEAN DELALANDRE

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'M. Delalandre', written over a circular official stamp. The stamp is light blue and contains the text 'MAIRIE DE DUCLAIR' at the top and '20450' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a banner. A diagonal line is drawn across the stamp and the signature.